

De plus en plus de logements répondent à des exigences techniques (thermiques, acoustiques, environnementales...), notamment parce qu'ils sont soumis aux nouvelles réglementations ou parce qu'ils ont fait l'objet d'une démarche de certification ou de labellisation (neuf ou rénovation).

## Quelques conseils

Ces informations peuvent être valorisées lors de la vente de votre bien ou être utiles aux professionnels amenés à réaliser des travaux dans votre logement.

**L'eau est l'ennemi principal du bâtiment.** Votre habitat doit pouvoir répondre, dans une certaine mesure, aux phénomènes d'infiltration, de capillarité et de condensation mais l'inondation est une situation d'agression extrême non prévue par les règles de construction.

Si votre logement est situé en zone inondable, il existe toutefois des solutions pour adapter votre habitat.

Des travaux peuvent être entrepris, en voici quelques exemples :

- mise en place de batardeaux ;
- colmatage des voies d'eau ;
- aménagement d'une zone refuge dans l'habitat individuel ;
- choix des matériaux (isolant, revêtement, fenêtre...) ;
- protection des équipements (chaudière...) ;
- modification des circuits et mise hors d'eau des tableaux électriques.

## Vos obligations

Les plans de prévention du risque inondation (PPRI) ont pour objet de réglementer l'urbanisme dans les zones géographiques exposées. Ils peuvent limiter ou interdire les constructions dans certaines zones et définir des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde à mettre en œuvre. Les PPRI sont consultables en mairie.

### À CONSERVER

- état des risques naturels et technologiques, si vous êtes situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques inondation (PPRI) remis lors de l'achat ou la location d'un logement.

### EN SAVOIR PLUS

- « Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat » (2012)  
*[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « risque »*
- « Inondations : guide de remise en état des bâtiments » (2010)  
*[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr), rubrique « prévention des risques majeurs »*